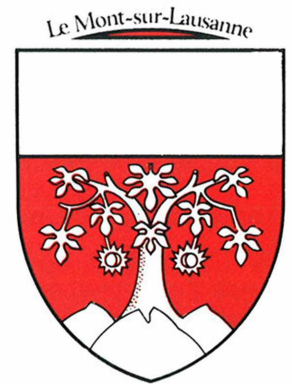


AUX 4 COINS DU MONT



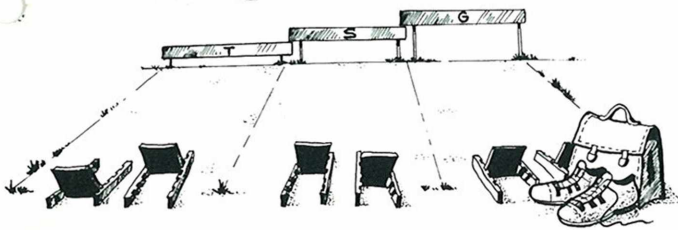
Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth, Le Mont

A SAVOIR ...

Quelle école?



Départ de 1er août prochain de la **réforme des structures de l'école vaudoise**, selon la loi scolaire du 12 juin 1984.

Une séance d'information aura lieu le lundi 9 juin 1986, à 20h.15, à l'aula du collège du Mottier.

Ce sera l'occasion pour chacun de se renseigner sur les modifications que subira notre école: son changement de structures, son organisation territoriale, son système d'orientation, ses objectifs et ses moyens, les débouchés.

La Direction

RAPPEL

Sortie des "Aînés"

Nous rappelons à tous nos "Aînés", invités personnellement par la Municipalité, que la traditionnelle sortie en bateau aura lieu

la mardi 17 juin 1986

Départ: Le Mont, allée de l'Eglise à 9 heures
Ouchy, embarcadère 10 heures

A bientôt!

La Municipalité

Accueillez un enfant pendant les vacances d'été

Des enfants de France, Italie et RFA vivant dans une situation familiale, matérielle et sociale difficile, sont invités

chaque année pour environ 7 semaines en Suisse.

Offrir à l'un de ces enfants un séjour de vacances vaut bien plus que de l'argent.

Devenez une des familles d'accueil de l'Action fraternelle. Celle-ci, fondée en 1954 a son siège à Lucerne. Elle est une organisation neutre sur les plans politique et confessionnel. Elle aide les enfants défavorisés ainsi que leurs parents.

Téléphonez-nous, nous nous tenons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Sibylle et Pierre DUFOUR
Chemin des Epinoux 23
1052 Le Mont/Lausanne
tél. 32 18 77

Fondation Renée Delafontaine

Le printemps revenu, **La Fondation Renée Delafontaine** au Mont-sur-Lausanne, recommande son "atelier vert" pour tous vos

TRAVAUX DE JARDIN

(tonte de gazon, désherbage, élagage de branches, ramassage de feuilles, etc.)

Prendre contact avec MM. P. Mayor ou J.-P. Guillon, tél. 32 97 56.

F.C. Le Mont – Appel ...

Notre traditionnel tournoi de juniors C et E aura lieu les 21 et 22 juin 1986. Comme l'an dernier, chers Amis Montains, nous sollicitons votre aide pour l'hébergement de nos jeunes hôtes.

Si vous êtes intéressés à prendre dans votre famille 1 ou 2 gosses durant ce week-end, veuillez contacter notre secrétaire: Mme Chantal Belet, rte de Cugy 5, Le Mont, tél. 33 04 61.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et participation à nos manifestations.

Le Comité

L'atelier d'expression libre

Ancien collège du Grand-Mont, accueille vos enfants **dès 3 ans.**

L'atelier est ouvert de 8h.30 à 11h.30 du lundi au vendredi, **mardi continu** 8h.30 à 16h. **Mercredi après-midi:** enfants jusqu'à 12 ans.

RENTRÉE 1er SEPTEMBRE, inscrivez-vous dès maintenant, au tél. 33 42 86 ou 33 42 93 le soir.

Doris Braun, éducatrice

REFLETS DU LÉGISLATIF

SÉANCE DU 10 MARS 1986

Le Conseil communal a siégé le lundi 10 mars 1986, à l'aula du collège du Mottier, en présence de la Municipalité incorpore. M. Daniel Grosclaude, président, a ouvert les assises à 20h.15. L'ordre du jour prévoyait l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 1986, la présentation par les rapporteurs des commissions, de quatre préavis municipaux, puis les communications de la Municipalité ainsi que les propositions individuelles.

Le premier préavis municipal portant sur les **dépenses supplémentaires et la fixation du montant maximum** a été soumis à une commission constituée de Mme Janine Cordey, MM. Ernest Lehmann, Claude Amaudruz, Pierre Barras et Adrien Dormond. C'est M. René Henny qui représentait la Municipalité lorsque la commission a siégé le 10 février 86. Mme Janine Cordey qui rapporte devant le Conseil communal propose de porter à Fr. 20'000.- le montant maximum de dépenses supplémentaires. Le préavis municipal et le rapport de la commission, soumis au vote, sont acceptés à l'unanimité.

C'est la même commission qui s'est occupée du **second préavis** municipal qui a trait à **l'acquisition et à l'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers**. M. René Henny représentait également la Municipalité le 10 février 86 lors des assises de la commission. Mme Janine Cordey qui rapporte devant le Conseil communal favorablement aux plafonds requis par la Municipalité sur la base des directives du Département de l'intérieur et de la Santé publique, soit:

- Un plafond fixé à Fr. 100'000.- par cas, pour les acquisitions d'immeubles, celles-ci devant être communiquées au Préfet.
- Un plafond fixé à Fr. 200'000.- par cas, pour les acquisitions d'immeubles, moyennant accord du Département de l'intérieur et de la Santé publique.
- Un plafond global pour les acquisitions et pour la législature 1986/1989 arrêté à Fr. 1'000'000.- sur demande du Département de l'intérieur et de la Santé publique.

Après une question de M. Borel à laquelle le Syndic, M. Carroz, répond en confirmant que ces compétences n'ont

pas été utilisées au cours de la dernière législature, le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité.

Le troisième préavis municipal a pour objet une **demande pour une autorisation générale de plaider**. Mme Michèle Genier rapporte devant le Conseil au nom de la commission composée d'elle-même et de MM. Jean-Louis Baud, Jean Golay, Jean-Paul Henny, Daniel Nusslé, Marc-Antoine Staub. M. Jean-Jacques Belet a représenté la Municipalité lors des assises de la commission le 10 février 86 où il a rappelé que cette compétence permettait d'agir rapidement, si nécessaire, lors d'une mise à l'enquête pour sauvegarder les intérêts de la Commune. Mis au vote le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission sont acceptés à l'unanimité.

Le quatrième préavis doit **permettre à la Municipalité de signer une convention avec la Confédération pour la construction d'un cantonnement STPA**. La commission est composée de MM. André Fluckiger, Raymond Annen, Claude-Henri Blanc, Jean-Pierre Capt et de Michel Odier qui rapporte devant le Conseil communal. La commission a siégé le 10 février 86 avec le Syndic, M. Carroz. La construction projetée est réservée à l'usage de l'armée, mais elle pourra être louée à des sociétés locales lorsqu'elle ne sera pas militarisée. Les coûts de construction sont pris en charge par la Confédération qui verse encore des arrhes lorsqu'elle occupe les lieux. La Commune par contre assume les frais de gestion et d'exploitation des locaux.

M. le Syndic apporte les précisions demandées par les membres du Conseil au cours des discussions qui suivent le rapport de la commission. Le préavis et le rapport de la commission sont enfin soumis au vote puis acceptés à l'unanimité.

Lors du dernier point de l'ordre du jour, M. Daniel Grosclaude répond à la question que M. André Fluckiger avait posée au cours de la dernière séance de 1985 du Conseil et qui se rapportait à la composition de l'ordre du jour où les communications de la Municipalité sont présentées en fin de séance, alors que le règlement du Conseil le prévoit en début. Le Préfet dans sa réponse à M. Fluckiger, qui l'avait entre temps sollicité par écrit, confirme la souveraineté du Conseil communal pour modifier l'ordre du jour qui est mis en discussion au début de chaque séance.

M. le Syndic prend ensuite la parole et apporte les informations suivantes:

- Lors des dernières élections cantonales le recours à l'informatique, lors des travaux de dépouillement, a été concluant. Tous les résultats des communes du cercle électoral de Romanel étaient connus vers 21h.00 déjà. Au Mont, le travail du bureau de vote a été réduit de 3 heures environ.
- Afin de permettre au secrétaire municipal ainsi qu'à son adjointe de se consacrer à leurs tâches essentielles un poste de téléphoniste réceptionniste sera mis au concours dès la fin de la formation de l'apprentie. Il ne sera pas engagé pour le moment de nouvelle apprentie.
- Au service de la voirie il devient nécessaire d'engager un collaborateur du niveau de chef d'équipe pour encadrer les membres de l'équipe qui est fréquemment partagée en petits groupes vacant à de nombreuses tâches. M. Lugin aura des activités supplémentaires de contrôle de la sécurité des chantiers, de vérification des raccordements des eaux usées aux collecteurs, etc.

M. Schmutz, municipal, informe ensuite le Conseil que la première phase de l'étude des variantes possibles d'épuration des eaux usées dans le secteur des bassins supérieurs

du Talent et de la Mère dans la région du Budron est achevée. D'entente avec l'Etat, notre Municipalité s'est retirée du groupe des six communes qui procèdent à ces évaluations, car les avantages retirés ne compensent pas les désavantages, particulièrement sur le plan financier.

Au point des propositions individuelles, M. Auguste Jost informe le Conseil que le plan d'extension fixant la limite des constructions de la nouvelle route La Lanterne-Cugy est à l'enquête et qu'il suscitera de nombreuses oppositions afin de sauvegarder les terres agricoles qu'il condamne, ainsi que la tranquillité des habitants. Un comité s'est constitué pour promouvoir une opposition collective.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h.15.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1986

La troisième séance de l'année du Conseil communal s'est tenue, le 21 avril dernier, sous la présidence de M. Daniel Grosclaude en présence de la Municipalité conduite par son Syndic, M. Jean-Pierre Carroz. L'ordre du jour proposait un volumineux portefeuille de problèmes relatifs au règlement communal sur le plan d'extension et de la police des constructions, à la construction d'un collecteur séparatif entre la route du Petit-Mont et le chemin du Verger et au plan de quartier "En Créतालaison". L'intensité des débats a montré la parfaite maîtrise par tous les membres de l'assemblée, des dossiers traités. Les intérêts de la collectivité montaine sont ainsi parfaitement représentés et sauvegardés.

Après le rituel des premiers points de l'ordre du jour, Mme Nadine Gaillard rapporte au nom de la commission, composée également de MM. Michel Mattenberger, André Fluckiger, Auguste Jost, Pierre Bocion, qui est chargée d'analyser le préavis municipal relatif à la modification du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions du 26 octobre 1983. En effet, M. André Fluckiger a déposé en 1985 une motion proposant d'augmenter la surface constructible en sous-sol des actuels et futurs bâtiments, dans le but d'éviter l'affectation des terres toujours plus rares à des constructions utilitaires. Après consultation des services compétents du Canton et mise à l'enquête publique, la Municipalité soumettait au Conseil un projet de modification du règlement communal. La commission, tout en approuvant le projet, a proposé quelques amendements. Au cours des débats M. Alfred Borgeaud a présenté un amendement qui permet de définir avec précision la surface constructible totale d'un sous-sol en zone villas, soit le 1/6 de la surface de la parcelle. Les débats ont confirmé la proposition de la Municipalité, soutenue par M. Claude Agassiz, qui limitait cette mesure d'assouplissement à la seule zone de villas, puisque les autres zones à bâtir bénéficient de mesures différentes.

Soumis au vote par le Président, le préavis municipal, le rapport de la commission ainsi que les amendements convenus ont été acceptés à l'unanimité.

Le point suivant de l'ordre du jour a été présenté par M. Michel Fleury rapportant au nom de la commission, composée encore de MM. Alfred Borgeaud, Eric Chabloz, Jean-Paul Waldmeyer, André Tornay, et qui était chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la construction d'un collecteur séparatif entre la route du Petit-Mont et le chemin du Verger. En recommandant d'approuver la réalisation du projet, la commission a demandé que les travaux s'exécutent avec un minimum d'inconvénients pour

le trafic routier et de poser dans la fouille un tube de réserve.

Ces travaux font suite à ceux réalisés à l'aval en 1985, dans la même chaussée. De plus, le revêtement de cette route cantonale devra être renouvelé prochainement par les services de l'Etat. Il était donc judicieux de mettre à jour le réseau des eaux usées et des eaux claires avant la restauration de la chaussée. Le coût des travaux est réparti entre les communes de Lausanne (Services Industriels) et du Mont.

La commission des finances par la voix de M. Nicolas Bergier a également préavisé favorablement la mise à disposition, de la Municipalité, d'un crédit de Fr. 110'000.-. Mis au vote par le Président, le préavis municipal et les rapports des commissions sont acceptés à l'unanimité.

Enfin le Conseil devait se pencher sur le préavis municipal traitant de plan de quartier "En Créतालaison" mis à l'enquête publique à fin 1985. La commission constituée de MM. Denis Borel, Daniel Nusslé, Paul Kart, Bernard Rochat et Roger Stutz, devait se prononcer sur le règlement et les dessins relatifs au plan de quartier "En Créतालaison".

M. Roger Stutz qui rapporte au nom de la commission propose au Conseil d'adopter le plan de quartier tel que projeté et mis à l'enquête publique, sous réserve de l'amendement d'un article du règlement, dans le but de faciliter l'étude des projets d'exécution. Des débats intéressants suivirent le rapport de la commission au cours desquels fut évoquée la question du nombre des classes à mettre à disposition du service scolaire à la suite de la prochaine réforme. Le préavis municipal et le rapport de la commission, mis au vote par le Président, sont acceptés à l'unanimité.

Sous le chapitre des communications de la Municipalité, M. le Syndic annonce la création d'une commission d'urbanisme qui déchargera la commission du plan, chargée de plus en plus fréquemment par des problèmes sortant de ses compétences.

M. Rémy Vaucher, municipal, donne ensuite quelques renseignements au sujet de l'organisation scolaire qui sera mise en oeuvre dès le mois d'août prochain. Le Canton sera découpé en arrondissements comprenant chacun, un ou plusieurs établissements. Le Mont fera partie de l'arrondissement secondaire de Lausanne, composé de 10 établissements secondaires. Pour l'établissement du Mont, les enfants orientés en section pré-gymnasiale seront scolarisés à Lausanne. Les enfants orientés en division supérieure ou en division terminale à option seront réunis au Mont. Il y aura probablement 3 classes de 5ème d'orientation au Mont. Le Directeur des écoles du Mont assurera la direction de toutes les classes de 5ème à 9ème de l'établissement, et des classes enfantines et primaires du Mont. Des séances d'information seront organisées au mois de mai et juin à l'intention des parents d'élèves.

Dans la rubrique des propositions individuelles, M. Michel Mattenberger propose que les membres des commissions reçoivent les préavis municipaux quelques jours avant la première séance de la commission afin de pouvoir étudier leur dossier. La Municipalité et le Conseil se sont ralliés à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, tout comme l'assemblée, le Président lève la séance à 22h.45.

Le secrétaire du Conseil communal
B. Salchli

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Contrôle des habitants

Nous rappelons à tous les habitants du Mont les obligations du contrôle des habitants selon la loi du 22 novembre 1939 texte remis à jour le 1 mars 1975 concernant les locataires et sous-locataires de chambres et appartements.

Art. 43.

Sous réserve des dispositions spéciales, ceux qui logent des personnes contre rémunération sont tenus de les déclarer immédiatement au bureau communal.

Ceux qui logent gratuitement des personnes doivent faire ces déclarations dans les 14 jours.

Les logeurs ont, en outre, l'obligation de s'assurer si leurs hôtes ont déposé leurs papiers dans les délais légaux au bureau communal.

Art. 45.

Les propriétaires ou gérants d'immeubles sont tenus d'annoncer immédiatement au bureau communal chaque entrée et chaque sortie des locataires.

RAPPEL

Ordures ménagères

Les ordures ménagères seront déposées avant 7 heures le jour du ramassage ou exceptionnellement à partir de 20 heures la veille du jour de ramassage.

- **Trop souvent, notre Commune est enlaidie par des personnes ne respectant pas cette disposition et déposant leurs sacs à ordures dès le lendemain du jour de ramassage en prévision du suivant. Nous prions chacun de bien vouloir faire un effort afin d'éviter l'intervention de la police municipale.**

Déchets de gazon

Ces déchets sont à déverser, sans emballage, à l'endroit signalé, au nord de la ferme de M. Hervé Menétrey, au chemin de la Viane, Le Mont.

- **Trop souvent ces déchets remplissent inutilement notre camion de ramassage des ordures ménagères.**

Chiens

Extraits du règlement de police:

Art. 74.

Il est interdit de laisser divaguer des animaux. Tous les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Art. 75.

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, dans un lieu accessible au public, ainsi qu'à l'intérieur des parcs et promenades publics.

Art. 76.

Il est interdit aux propriétaires de chiens de laisser leurs animaux salir les trottoirs, les façades, les seuils, les promenades et les parcs publics.

- **Nous vous rendons tout spécialement attentif à ce dernier article; en effet, trop de propriétaires de chiens conduisent ceux-ci dans des promenades publiques ou aux abords des collèges, endroits où, peu après, nous voyons de jeunes enfants s'ébattre et se rouler dans les gazons. Nous vous laissons le soin de deviner ce que nous en pensons.**

Jours de repos public

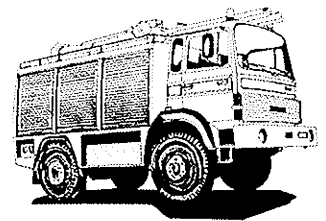
Sont suspendus les jours de repos publics:

- les travaux extérieurs tels que travaux agricoles, terrassements, fouilles, transports de matériaux, démolitions et constructions, etc.
- les travaux intérieurs bruyants et ceux, même non bruyants dans lesquels sont occupés des employés et des ouvriers.
- l'usage de tondeuse à gazon à moteur.

INAUGURATION DU VÉHICULE des Sapeurs-Pompiers

Le samedi 28 juin 1986 dès 19h.30.

La Municipalité et la Corps des Sapeurs-Pompiers ont le plaisir de porter à votre connaissance que l'inauguration officielle du véhicule du feu aura lieu le samedi 28 juin 1986 sur la place du Petit-Mont.



La possibilité vous sera donnée de satisfaire votre curiosité sur les performances de ce camion et pourquoi pas d'effectuer un petit tour de quartier ... sans oublier de partager le verre de l'amitié.

Depuis quelques années, le nombre d'interventions de notre groupe de premier-secours ne cesse d'augmenter. Conscientes de cette situation, nos Autorités ont estimé le moment venu d'équiper notre Corps des Sapeurs-Pompiers d'un véhicule indépendant et efficace.

Il est bon de rappeler que le Service du Feu de Lausanne qui fonctionne comme Centre de renfort lors de sinistre ne peut intervenir à coup sûr dans notre Commune et ne se déplace pas pour des feux de broussailles, de cultures, de voitures, ni pour des inondations.

Le développement important des zones industrielles nous oblige à suivre l'évolution technologique en matière de défense incendie, sans pour autant demander à nos pompiers d'être des professionnels.

Tous ces volontaires ont droit à notre gratitude pour leur dévouement.

COMMUNICATION IMPORTANTE.

Dans sa séance du 19 mars 1986, la commission du feu a décidé, au vu de la recrudescence d'interventions telles

que fausses alarmes, sauvetage d'animaux, inondations par négligence, qu'une participation aux frais serait mise à la charge du propriétaire pour ces différents types d'intervention.

Pour l'Etat-Major
Le cdt Bernard Chablos

DANS NOS ÉCOLES ...



"Dessin de Caroline"

"Le Tiers-Monde au Château"



- **Moi je prends la classe des Vaudois ! lança Gisèle.**
- **D'accord, acquiesça Carlos, originaire de Colombie.**

Et c'est ainsi qu'un samedi de novembre 1985, ces deux étudiants de l'institut Universitaire d'Etudes du Développement de Genève choisirent la 9 SUP du Mont pour les séminaires de "sensibilisation aux Tiers-Mondes et à la richesse interculturelle".

J'avais auparavant pris contact avec le Service Ecole Tiers-Monde et, avec l'appui de la Direction des Ecoles, décidé de lancer mes élèves dans cette expérience.

"Comment faire découvrir à un groupe d'adolescents la diversité, la richesse et les problèmes des Tiers-Mondes ?" C'est à partir de cette réflexion que nous avons bâti le programme de cette semaine au Château de Monteret près de St-Cergue.

Semaine du 21. au 27. avril.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7					
8		Déjeuner	Des Brésiliens	Des Colombiens	Déjeuner
9	08-09 Des Lettanes 09-10 Des Noyons 09-55 Arr. St Cergue	Le Brésil (Cinq 2) Contrastes		Le Colombie (Cinq) "Les Chénies"	Présentation de 3 projets qui fondent Luzern, Brésil, Singapour (ou Brésil) **
10	Prise en charge des livres, discussion, installation.	un intervenant "Riz"	Le Brésil "Le Café Noir"	Discussion **	EVALUATION
11					
12					
13	Prose - ritue	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
14					
15	Le Brésil "Le Café Noir"	Temps présent "Je suis seule ce soir" int. par groupe **	Le Brésil "Le Café Noir" * intervenant	Le Café en Colombie montage * Carlos	Mise en ordre des livres + retour au Mont
16					
17	Mise en fonction des évaluations	Les besoins village **		Disc. par groupe ** mise en commun.	15-14 des St Cergue 15-58 arr. Nyon 16-40 des Nyon 17-05 arr. Lettane
18	Travaux manuels (gravure sur bois comme au Brésil)				
19					
20			REPAS	REPAS	
21					
22		Soirée brésilienne	Soirée colombienne	Soirée colombienne	

Comme vous pouvez le remarquer, il y eut une grande diversité d'activités et également la présence de plusieurs "intervenants" venus nous parler de leur vie et nous apporter leurs expériences personnelles. Mais après avoir vu et écouté, il fallait que les élèves vivent des situations. Les jeux de rôles (Bafa-Bafa, La Banane et le Tiersmondopoly) y contribuèrent et laissèrent de fortes traces chez les participants.

Pour compléter ce bain d'ambiances sud-américaines, deux nourritures: celle de l'esprit avec la musique de ces deux pays grâce à d'aimables et bénévoles musiciens et enfin celle du corps par la dégustation des plats nationaux: la feijoada pour le Brésil et l'aziaco de Colombie.

En guise de conclusion, laissons la parole à Sophie Corbaz:

A la découverte de l'Amérique latine

Quelle semaine nous avons passée dans le vieux château de Saint-Cergue !

20 à 30 centimètres de neige nous entouraient et la chaleur de la maison était bienvenue.

L'étude de la Colombie et du Brésil nous a fait profondément réfléchir; nous les jeunes, sommes bien gâtés, même pourris ! La comparaison est frappante et on trouve tous que la misère est inadmissible !!! Carlos, étudiant colombien et Gisèle voyageant souvent, nous ont régales des repas du pays. Ils étaient avec nous tout au long de la semaine.

Fr. 15.- pour 10 tonnes de bananes !

Comment un ouvrier peut-il nourrir sa femme et ses 5 enfants ! **Impossible !** Le jeu de la banane nous fait réagir violemment. "Pauvres ouvriers !" Quel salaire !

Mais, malheureusement, rien ne change ! Le commerce n'est pas favorable à tout le monde.

Et ainsi, les heures passent; le jeu des "Bafa-bafa", la gravure sur bois de Bahia, soirée avec des musiciens brésiliens, film sur le racisme, présentation des projets d'aide aux pays du Tiers-Monde, ont vite fait passer les heures et les jours.

Jeudi, la soirée colombienne fut une réussite ! Un concours de salsa préparée: pas facile de suivre le rythme ! La soirée a été bercée par le voix de Francisco et ses belles chansons colombiennes !

Nous, à la fin de cette 9 SUP, une vie professionnelle nous attend et nous avons un peu plus de plomb dans la cervelle; on a sans doute mieux compris le monde, sa richesse et le Tiers-Monde.

Une bien belle expérience et de bons souvenirs à garder !

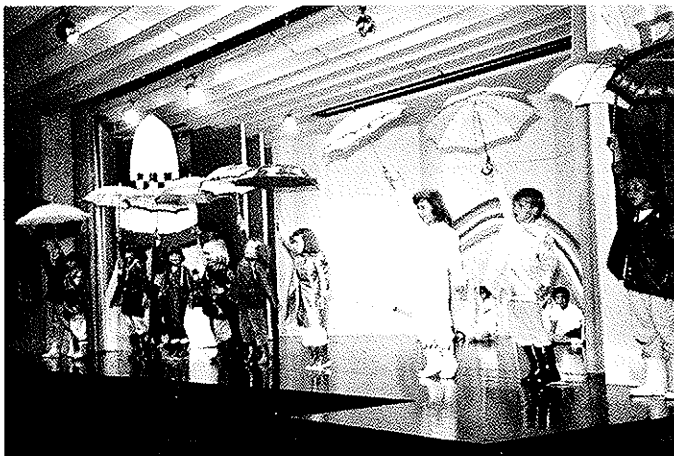
Sophie Corbaz

Pour les personnes intéressées, une petite exposition aura lieu au collège du Mottier B durant la semaine du 2 au 6 juin 1986, centre de documentation, de 8h. à 12h. et de 14h. à 16h.

Classe 9 SUP, B. Matthey-Doret

Une fusée se pose au Mont

C'est dans d'épais nuages de fumée et dans un bruit de tonnerre que s'est posée le mardi 5 mai, à 18h.07, une fusée multicolore. Et en plein collège du Mottier.



En ont débarqué les trois classes enfantines de Mmes Vuagniaux, Neyroud et Baumberger pour présenter un spectacle tout en couleur et en fraîcheur aux quelques deux cents parents réunis.

Papillons, champignons, parapluies et polichinelles, venus d'un monde lointain se sont succédés sur scène chantants et tourbillonnants. Et la noix de coco était plus importante que la bonbonne d'oxygène ...

Après le déboire des fusées américaines, il fallait réhausser le prestige des moyens de transport interplanétaires. C'est chose faite et les jeunes cosmonautes, ainsi que leurs trois "commandants de bord" méritent nos chaleureux remerciements.

Le Cirque du Trottoir s'arrête au Mont



Mercredi 7 mai, les classes enfantines et primaires 1-5P ont eu le plaisir d'assister au spectacle donné par le Cirque du Trottoir. Les artistes, venus de Belgique, ont également donné d'autres représentations dans les écoles des environs.

Le spectacle s'est déroulé dans la salle de gymnastique du Mottier, en raison du mauvais temps. Mais, cela n'a rien enlevé à la joie des enfants et à la qualité du spectacle.

Magicien, jongleurs et danseuses se succédaient sur la petite piste et éblouissaient les enfants. Ces derniers ont d'ailleurs participé activement à la représentation tenant le rôle d'apprenti-magicien ou d'animal imaginaire.

Quelques impressions d'élèves:

"Nous avons été impressionnés par les jongleurs qui lançaient des torches ainsi que par l'homme aux échasses".

"Le clown arrivait à fabriquer des animaux en gonflant puis en tordant des ballons".

"Nous avons adoré ce spectacle! le magicien faisait des tours extraordinaires!".

"Ce spectacle nous a fait beaucoup rire!".

Classe de 3P, M. Lüdi

NOS JUBILAIRES – 90 ANS

C'est le 28 mars 1896 qu'est née **Madame Rosina Moillet**, quatrième enfant d'une famille de 5 enfants. La famille a vécu à Lugano où Mme Moillet a d'ailleurs encore de la parenté.

Mme Moillet n'a pas eu le bonheur d'avoir un père, car il est décédé quant elle était encore un bébé. Elle a passé sa première jeunesse dans un orphelinat où elle a appris le métier de brodeuse. A 25 ans, Mme Moillet est venue à Lausanne où elle a connu son mari. Elle l'a suivi à Marseille où il a travaillé de nombreuses années.

Devenue, assez jeune encore, veuve, Mme Moillet est revenue à Lausanne. Elle a tenu plusieurs magasins de journaux et tabac et cela jusqu'à près de 80 ans. Atteinte dans sa santé, Mme Moillet a connu plusieurs lieux avant de trouver enfin le bonheur à la Paix du Soir où elle est depuis quelques années.

Ayant eu beaucoup de contact avec la clientèle, ce fut difficile d'accepter l'hospitalisation. Mais, Mme Moillet a trouvé une direction très sympathique, à qui elle exprime sa grande reconnaissance. Mme Moillet s'est créée également des amis à l'atelier dont elle apprécie beaucoup l'activité.

Quand Mme Rosina Moillet n'est pas en demeure d'aller travailler, elle est très triste. Son grand plaisir est de tricoter des panchos dont elle s'est faite une spécialiste!

Nos vœux les meilleurs de santé et bonheur à Madame Rosina Moillet!

Réd.

NOS SOCIÉTÉS ...

Nouvelles de la Jeunesse

La Société se porte bien!

En effet, nous avons le plaisir de compter parmi nous 14 nouveaux jeunes dont 5 filles, ce qui porte notre effectif à 39 membres.

Et cette année encore, les 5 et 6 juillet, nous organisons notre traditionnel tour. Cette manifestation regroupe un tournoi de football et un concours de traction à la corde sur l'Esplanade du Châtaignier.

Nous espérons vivement pouvoir vous compter parmi nous pendant ces deux jours de fêtes.

Bar, buvette, restauration chaude vous attendront.

Le comité